

Adresses du tribunal du district de Béziers à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses du tribunal du district de Béziers à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 340-341;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0340_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

dont le sol de la liberté est le domaine et le séjour naturel.

Vous avez précédemment écrasé les conspirateurs, renversé les tyrans; mais la tyrannie leur avait survécu, elle respirait encore, elle osait même concevoir de secrettes espérances. Vous venez de lui porter le coup mortel; vous avez abattu toutes les têtes de l'hydre, par votre sublime adresse au peuple français, dans laquelle tous les bons citoyens, les vrais amis de la patrie retrouvent avec admiration leurs propres sentiments, leurs principes et ces vérités éternelles que la main de la nature grava dans tous les coeurs honnêtes pour en diriger les mouvements.

Poursuivez, Représentants, poursuivez votre pénible mais glorieuse carrière; déjouez tous les complots, anéantissez toutes les factions, chassez tous les intrigants, frappez tous les coupables, punissez tous les fripons et, pour le rendre inébranlable, affermissez le trône de la liberté sur les bâses immuables de la morale et de la vertu.

Pour nous, fidèles à nos serments, nous jurons de nouveau de seconder de tous nos moyens vos efforts pour assurer la félicité publique et de rester inviolablement attachés à la Convention, centre unique du gouvernement.

La Réole, le 3 brumaire l'an 3^{ème} de l'ère républicaine.

ALBERT, *vice-président*, PELTESAN,
agent national, MERLE fils, *secrétaire*
et 5 autres signatures.

d

[*Les administrateurs du district de Lesparre à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (7)

Legislateurs

Les principes que vous avez développés dans votre adresse au peuple français sont ceux qui doivent être la base d'un gouvernement sage et populaire; c'est autour d'eux que nous nous rallions, il est temps enfin que l'exagération dans les idées, l'effervescence dans les passions, la fluctuation dans les opinions disparaissent qu'au règne de la terre succède celui de la justice, et que les français unis par les liens de la plus douce fraternité, jouissent tous d'un bonheur auquel ils ont droit de prétendre après avoir fait tant d'efforts pour conquérir la liberté et l'égalité et fait de si grands sacrifices pour les conserver.

Législateurs, déjoués par votre constante énergie les infames projets des factieux qui voudroient encore nous replacer sous le système de sang dont vous avés su si heureusement nous sortir; et vous acquerez des droits à la reconnaissance du peuple français...

Français nous vous conjurons de ne pas abandonner votre poste avant que de nous avoir procuré une paix solide et glorieuse.

Suivent 5 signatures.

e

[*Les administrateurs et l'agent national du district de Sisteron à la Convention nationale, s. d.*] (8)

Liberté, Égalité ou la mort

Citoyens Représentants

L'adresse que vous avés fait au peuple français propre à fixer toutes les opinions, et toutes les incertitudes, a excité de notre part, les plus vifs et les plus sincères applaudissements, nous adhérons de coeur et d'ame, aux principes sages et sacrés qu'elle renferme. Nous y adhérons d'autant plus volontiers, que ce sont les principes de tous les temps. Gravés dans notre coeur, nous les avons toujours chéris, nous y serons toujours fideles. Non, citoyens Représentants, non, la liberté ne périra pas, elle ne tombera pas dans l'abime que les mechants lui avoient creusé. Elle est indestructible, le serment que vous venez de faire de rester à votre poste jusqu'au moment, ou la révolution sera consommée, nous en est un sur garant. Restés y fermes et unis, continués de travailler au bonheur du peuple, parlés et soyés assurés, qu'a votre voix, tous les bons citoyens se joindront à vous; pour nous, nous vous jurons de nouveau, que toute souveraineté autre que celle du peuple, toute représentation differente de la représentation nationale, nous ont toujours été, et nous serons toujours étrangères, que nous n'avons jamais eu, et que nous n'aurons jamais d'autre centre d'union, d'autre point de ralliement que la Convention nationale, imitant nos braves frères d'arme qui triomphent sur nos frontières, de nos barbares ennemis, nous concourrons de tout notre pouvoir à demasquer, et à terrasser tout ce que la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République peuvent avoir d'ennemis, au dedans. Périssent tous les usurpateurs, les tyrans et les traitres, périssent les intrigants, les patriotes hypocrites, et les hommes de sang. Vive la République, Vive la Convention nationale.

PATLEPIN, *président*, BAUY, *agent national*,
BEINET *secrétaire* et 2 autres signatures.

f

[*Le tribunal du district de Béziers à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (9)

(7) C 324, pl. 1399, p. 36.

(8) C 324, pl. 1399, p. 40.

(9) C 324, pl. 1399, p. 23.

Liberté, Égalité, Fraternité, ou la mort.

Le tribunal du district de Beziers a délibéré l'adresse cy-jointe; elle est la sincère expression du sentiment dont chacun de ses membres est animé.

Les membres composant le tribunal du district de Bezier, département de l'Hérault.

REYPAILHADE, *président*, GOLFIN, *greffier*
et 4 autres signatures.

[Les juges du tribunal du district de Béziers à la Convention nationale, s. d.] (10)

Liberté, Égalité.

Vive la République,

Vive la Convention nationale.

Périssent les tyrans et les traîtres.

Citoyens Représentants,

La théorie que vous avez si énergiquement développée dans l'adresse aux français, est l'image du port, où le vaisseau long-tems battu par la tempête se réfugie et se sauve des perils d'une mer orageuse. Les grands principes du bonheur social qui y sont retracés doivent vous attirer l'admiration de l'univers et la reconnaissance de tous les français. C'est le dernier coup de massue pour ceux qui avaient ouvertement ou sourdement projeté la perte de la patrie; qu'ils étaient pervers ou insensés ces hommes qui croyaient que la République devait s'établir au milieu de l'agitation et du trouble; qu'un système de terreur et de persécution convenait à des hommes libres: que la justice et la probité pouvaient s'allier avec ces forcés et ces tribunaux atroces qui servaient toutes les passions, enhardissaient tous les crimes, fomentaient les divisions intestines plus propices sans doute à détruire le gouvernement qu'à le consolider. Pères de la patrie, vos principes sont ceux des vrais Républicains, maintenez-les par cette énergie et ce courage que vous avez montrés lorsque vous avez abattu la tête de l'infame Robespierre. C'est la cause de la vertu et de l'humanité trop outragée par les ambitieux, les intrigans et les agitateurs. Elle triomphera de nos ennemis communs. Votre volonté souveraine soutenue par le peuple ami des loix et de la justice sans lesquelles il ne peut être heureux, les foudroyera tous.

Le tribunal du district de Beziers, vient vous jurer encore une fois de les propager et de les mettre en pratique. Il n'aura d'autre raliement que vous, il ne reconnaitra d'autre autorité légitime que celle qui vous a été confiée par le peuple français. Et il vous bénira sans cesse pour le bien que vous opérés, comme il a applaudi avec tous ses concitoyens aux actes de bienfaisance et de justice que vos collègues Perin et Goupilleau [de Montaigu] ont exercé dans

la commune de Béziers et dans les lieux qu'ils ont parcouru.

Salut et fraternité.

REYPAILHADE, *président*, GOLFIN, *greffier*
et 4 autres signatures.

g

[Le tribunal du district de Grasse à la Convention nationale, le 5 brumaire an III] (11)

Liberté, Unité, Égalité

Représentants,

Le peuple français goutoit enfin depuis la chute du dernier tyran, les douceurs du regne de la liberté unie à la justice, lorsque votre adresse est venue augmenter son bonheur en luy en garantissant authentiquement la durée.

Grâces vous soient rendues, dignes Représentants, vous avés mis un terme à nos misères, vous avés comblé l'espoir d'un peuple qui veut être libre par la justice et la vertu; vous avés éternisés les bases de la République; vous avés détruit la dernière espérance de l'étranger qui ne pouvant empoisonner la liberté par son or, ni ses maximes perfides qui ne pouvant la faire périr par la famine, tenter mais en vain, de l'étouffer dans le sang.

Continués, sages législateurs, de faire regner les loix bienfaisantes que le génie de la liberté vous inspire, continués de parler au bon peuple que vous représentés, le langage de la probité, de la justice et de la vertu: il ne se lassera jamais de l'entendre et de marcher sur vos traces.

Méfiez vous toujours, comme le peuple s'en méfie des partisans éffrénés de la terreur. Sans doute ils ont besoin de l'inspirer pour ne pas la ressentir eux-mêmes. Maintenus, il le faut pour le bonheur de la France et pour l'entier affermissement de sa liberté, le gouvernement révolutionnaire dans toute son énergie, mais que la terreur ne soit plus à l'avenir que la justice elle-même... qu'elle ne trouble plus le sommeil de l'innocence mais qu'elle empêche le crime de dormir.

Que vouloient donc ces continuateurs du farouche Robespierre, si ce n'est inspirer la terreur et la liberté même pour pouvoir l'asservir? qu'entendoient ils par cette terreur, sinon l'impunité de leurs crimes? Pourquoi repousseroient ils la justice dont l'emploi salutaire est de rassurer l'innocent et d'épouvanter le coupable? Si la justice ne produisoit pas ce double effet pourquoi, couverts de crimes, trembleroient ils depuis qu'elle est à l'ordre du jour? ils démandent la terreur? Eh! pour le bonheur des hommes vertueux, n'est elle pas dans leur ame!